



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Jean-Després de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 27 janvier 2004 à 17 h 00 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, mesdames et messieurs les conseillers-ères, André Levac, R. Alain Labonté, Richard Jennings, Lawrence Cannon, Marc Bureau, Louise Poirier, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Simon Racine, Thérèse Cyr, Paul Morin, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Jocelyne Houle formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Paul Morin.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^{me} Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de livraison sont déposés sur la table du conseil.

CM-2004-89 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

CM-2004-90 DIRECTIVE CONCERNANT LA PARUTION DES AVIS PUBLICS ET DES COMMUNIQUÉS CONCERNANT LE DOSSIER DU 100, RUE GAMELIN

CONSIDÉRANT QU'un communiqué a été publié dans le journal Le Droit, édition du 24 janvier 2004, concernant le dossier du 100, rue Gamelin;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres du conseil municipal n'a pas été consulté avant la parution de cet article :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC BUREAU
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE**

ET RÉSOLU QU'à compter du 28 janvier 2004, tout avis public et communiqué à être publié par la Ville de Gatineau concernant le 100, rue Gamelin ne pourra se faire sans avoir consulté, au préalable, l'ensemble des membres du conseil municipal.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale :

Pour :

Monsieur R. Alain Labonté
Monsieur Marc Bureau
Monsieur Pierre Phillion
Madame Denise Laferrière
Madame Thérèse Cyr
Monsieur Joseph De Sylva
Monsieur Richard Côté
Monsieur Luc Montreuil

Contre :

Monsieur le maire Yves Ducharme
Monsieur André Levac
Monsieur Richard Jennings
Monsieur Lawrence Cannon
Madame Louise Poirier
Monsieur Simon Racine
Monsieur Aurèle Desjardins
Monsieur Yvon Boucher
Madame Jocelyne Houle

Monsieur le président déclare la résolution principale numéro CM-2004-90 rejetée.

Rejetée

CM-2004-91 COMMUNIQUÉ CONCERNANT LE 100, RUE GAMELIN

CONSIDÉRANT QU'un communiqué a été publié dans le journal Le Droit, édition du 24 janvier 2004, concernant le dossier du 100, rue Gamelin;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres du conseil municipal n'a pas été informé avant la parution de cet article :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR**

ET RÉSOLU QU'à compter du 28 janvier 2004, tout communiqué à être publié par la Ville de Gatineau concernant le 100, rue Gamelin ne pourra se faire sans avoir informé, au préalable, l'ensemble des membres du conseil municipal.

Monsieur le président demande le vote sur l'amendement de la résolution principale :

Pour :

Monsieur R. Alain Labonté
Monsieur Marc Bureau
Monsieur Pierre Phillion
Madame Denise Laferrière
Madame Thérèse Cyr
Monsieur Joseph De Sylva
Monsieur Richard Côté
Monsieur Luc Montreuil

Contre :

Monsieur le maire Yves Ducharme
Monsieur André Levac
Monsieur Richard Jennings
Monsieur Lawrence Cannon
Monsieur Louise Poirier
Monsieur Simon Racine
Monsieur Aurèle Desjardins
Monsieur Yvon Boucher
Madame Jocelyne Houle

Monsieur le président déclare l'amendement de la résolution principale rejetée.

Rejetée

CM-2004-92 AJOURNEMENT TEMPORAIRE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD JENNINGS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit ajournée temporairement.

Adoptée

CM-2004-93 REPRISE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER R. ALAIN LABONTÉ
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

ET RÉSOLU QUE ce conseil reprenne la séance.

Adoptée

**CM-2004-94 MANDAT AU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE GATINEAU
CONCERNANT LE DOSSIER DU 100, RUE GAMELIN**

CONSIDÉRANT QUE le 20 janvier 2004, monsieur Alain Lalonde, vérificateur général de la Ville de Gatineau, mentionnait qu'il pouvait regarder le dossier du 100, rue Gamelin à nouveau s'il recevait un mandat du conseil municipal de Gatineau :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR**

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate monsieur Alain Lalonde, vérificateur général de la Ville de Gatineau, pour examiner tout le processus qui a été suivi dans le dossier du 100, rue Gamelin et qu'il produise un rapport au conseil municipal dans les 60 jours suivants l'adoption de la présente résolution.

Le vérificateur général doit s'adjoindre les services d'une firme externe pour donner suite à la présente résolution.

Le vérificateur général devra déposer au conseil municipal un rapport dans lequel il fera ses recommandations concernant l'émission des permis municipaux, la préparation des baux et la location d'édifices municipaux à des tiers.

**CM-2004-95 MANDAT AU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE GATINEAU
CONCERNANT LE DOSSIER DU 100, RUE GAMELIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARC BUREAU
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QUE ce conseil remplace les mots « 60 jours » par « 120 jours » et accepte la suppression du 2^e paragraphe.

Monsieur le président demande le vote sur l'amendement de la résolution principale :

Pour :

Monsieur le maire Yves Ducharme
Monsieur R. Alain Labonté
Monsieur Marc Bureau
Monsieur Pierre Philion
Madame Denise Laferrrière
Madame Thérèse Cyr
Monsieur Joseph De Sylva
Monsieur Richard Côté
Monsieur Luc Montreuil

Contre :

Monsieur André Levac
Monsieur Richard Jennings
Monsieur Lawrence Cannon
Madame Louise Poirier
Monsieur Simon Racine
Monsieur Aurèle Desjardins
Monsieur Yvon Boucher
Madame Jocelyne Houle

Monsieur le président déclare l'amendement à la résolution principale adoptée.

Adoptée sur division

CM-2004-96 **MANDAT AU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE GATINEAU CONCERNANT LE DOSSIER DU 100, RUE GAMELIN**

CONSIDÉRANT QUE le 20 janvier 2004, monsieur Alain Lalonde, vérificateur général de la Ville de Gatineau, mentionnait qu'il pouvait regarder le dossier du 100, rue Gamelin à nouveau s'il recevait un mandat du conseil municipal de Gatineau :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate monsieur Alain Lalonde, vérificateur général de la Ville de Gatineau, pour examiner tout le processus qui a été suivi dans le dossier du 100, rue Gamelin et qu'il produise un rapport au conseil municipal dans les 120 jours suivants l'adoption de la présente résolution.

Le vérificateur général devra déposer au conseil municipal un rapport dans lequel il fera ses recommandations concernant l'émission des permis municipaux, la préparation des baux et la location d'édifices municipaux à des tiers.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale amendée :

Pour :

Monsieur R. Alain Labonté
Monsieur Marc Bureau
Monsieur Pierre Phillion
Madame Denise Laferrière
Madame Thérèse Cyr
Monsieur Joseph De Sylva
Monsieur Richard Côté
Monsieur Luc Montreuil

Contre :

Monsieur le maire Yves Ducharme
Monsieur André Levac
Monsieur Richard Jennings
Monsieur Lawrence Cannon
Madame Louise Poirier
Monsieur Simon Racine
Monsieur Aurèle Desjardins
Monsieur Yvon Boucher
Madame Jocelyne Houle

Monsieur le président déclare la résolution principale amendée rejetée.

Rejetée

CM-2004-97 **DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DU SPORT ET DU LOISIR D'EXAMINER LE DOSSIER DU 100, RUE GAMELIN**

CONSIDÉRANT QUE le comité exécutif n'a pas informé les membres du conseil municipal de la décision qui avait été prise par le caucus du comité exécutif lors d'une conférence téléphonique tenue le 16 juillet 2003;

CONSIDÉRANT QUE le locataire du 100, rue Gamelin n'avait pas tous les permis requis;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme n'a été informé de la présence du collège Nouvelles Frontières que le 11 septembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE nos services municipaux ne se sont rendus sur les lieux que le 1^{er} octobre 2003;

CONSIDÉRANT QUE nos services municipaux ont constaté que le collège Nouvelles Frontières occupait, en plus du bâtiment numéro 9, d'autres bâtiments contrairement à ce qui avait été entendu avec la division des transactions immobilières de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a fait parvenir une lettre certifiée au collège Nouvelles Frontières le 28 octobre 2003 par laquelle on signalait les déficiences :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER R. ALAIN LABONTÉ**

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande au ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir d'examiner l'ensemble du dossier du 100, rue Gamelin.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale :

Pour :

Monsieur R. Alain Labonté
Monsieur Marc Bureau
Madame Denise Laferrière
Monsieur Joseph De Sylva
Monsieur Richard Côté
Monsieur Luc Montreuil

Contre :

Monsieur le maire Yves Ducharme
Monsieur André Levac
Monsieur Richard Jennings
Monsieur Lawrence Cannon
Madame Louise Poirier
Monsieur Pierre Phillion
Monsieur Simon Racine
Madame Thérèse Cyr
Monsieur Aurèle Desjardins
Monsieur Yvon Boucher
Madame Jocelyne Houle

Monsieur le président déclare la résolution principale rejetée.

Rejetée

CM-2004-98 TENUE D'UNE RÉUNION POUR ÉTABLIR LA RÉPARTITION DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QU'une réunion de tous les membres du conseil municipal ait lieu dans les 30 jours suivants l'adoption de la présente résolution afin d'établir la nouvelle répartition des délégations de pouvoirs du conseil municipal, du comité exécutif ainsi que de la direction générale.

Monsieur le président demande le vote sur la résolution principale :

Pour :

Contre :

Monsieur le maire Yves Ducharme
Monsieur André Levac
Monsieur R. Alain Labonté
Monsieur Richard Jennings
Monsieur Lawrence Cannon
Monsieur Marc Bureau
Madame Louise Poirier
Monsieur Pierre Phillion
Madame Denise Laferrière
Monsieur Simon Racine
Madame Thérèse Cyr
Monsieur Joseph De Sylva
Monsieur Richard Côté
Monsieur Aurèle Desjardins
Monsieur Yvon Boucher
Monsieur Luc Montreuil
Madame Jocelyne Houle

Monsieur le président déclare la résolution principale rejetée.

Les membres du conseil, étant tous présents, consentent à discuter de l'item suivant :

CM-2004-99 **TENUE D'UNE RÉUNION POUR ÉTABLIR LA RÉPARTITION DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER**

ET RÉSOLU QUE ce conseil dans le cadre d'un caucus crée un comité de travail des membres du conseil pour établir une nouvelle répartition des délégations de pouvoirs du conseil municipal au comité exécutif et à l'administration.

Monsieur le président demande le vote sur l'amendement à la résolution principale :

Pour :

Contre :

Monsieur le maire Yves Ducharme
Monsieur André Levac
Monsieur R. Alain Labonté
Monsieur Richard Jennings
Monsieur Lawrence Cannon
Monsieur Marc Bureau
Madame Louise Poirier
Monsieur Pierre Phillion
Madame Denise Laferrière
Monsieur Simon Racine
Madame Thérèse Cyr
Monsieur Joseph De Sylva
Monsieur Richard Côté
Monsieur Aurèle Desjardins
Monsieur Yvon Boucher
Monsieur Luc Montreuil
Madame Jocelyne Houle

Monsieur le président déclare la résolution principale adoptée.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- ❶ Lettre de Me Pierre Dallaire datée du 23 janvier 2004 – Divulgence des intérêts pécuniaires particuliers – Dossier du Collège Préuniversitaire Nouvelles Frontières

CM-2004-100 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER YVON BOUCHER
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la présente séance à 19 h 57.

Adoptée

PAUL MORIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier